

## Départementales 2015

**Les Citoyens du Vote Blanc présentent des listes pour les élections départementales 2015 qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015.**

**“Les Citoyens du Vote Blanc” (CVB) est une association loi 1901 créée par des citoyens bénévoles et non professionnels de la politique, qui militent pour une refonte de la structure politique à travers la mise en place d’outils démocratiques.**



Pour les CVB, la première étape fondamentale de cette refonte passe par une intégration pleine et entière du Vote Blanc dans le processus électoral.

Dans la plupart des démocraties actuelles, quand vous votez, vous ne pouvez que choisir parmi les candidatures proposées, voire imposées par des partis. Si aucune des candidatures proposées ne vous convient, on vous invite à voter pour celle qui vous déplaît le moins (ce que l’on appelle le vote par défaut).

Nous sommes tellement habitués à ce discours que peu d’entre nous remettent en cause ce système.

Pourtant, la faille est évidente : en donnant le droit de choisir uniquement parmi un panel qui ne peut être remis en cause, on peut mettre en place des élections d’une certaine façon “truquées”, où du moins contrôlées par un petit groupe de personnes.

Le gouvernement chinois l’a bien compris, qui autorise des élections à Hong Kong, mais uniquement si les candidats ont été choisis par lui.

Les gouvernements très autoritaires (comme ceux de la Russie, de l’Iran, etc., il n’en manque pas) l’ont bien compris aussi, qui n’autorisent que certaines personnes et partis à se présenter.

Les responsables des grands partis politiques français l’ont eux aussi bien compris, en rendant quasiment impossible à d’autres qu’eux de se présenter (par verrouillage administratif et financier du système et en s’appropriant l’accès aux médias). Ils sont « indéboullonnables ». Même avec 90% d’abstention (ce qui se voit

de plus en plus dans certains scrutins), les médias vous annonceront qu'ils sont élus avec 53% des voix (en oubliant généralement de préciser 53% des votes exprimés, et non pas 53% des électeurs).

La parade est pourtant simple : ouvrir la possibilité à l'électeur de dire qu'il est clairement opposé ou insatisfait par le choix offert.

Cela a un nom.

Cela s'appelle : "Voter Blanc"

Si les votes blancs sont majoritaires, cela signifie clairement une seule chose : la majorité des électeurs a pris sa décision, qui est de refuser les propositions ou les candidats, et donc de demander qu'on lui en propose d'autres. Il faudrait donc organiser un nouveau scrutin (avec interdiction, bien entendu, aux propositions ou candidats "refusés" la première fois de se représenter).

Aujourd'hui, en France, vous avez le droit de voter blanc.

Mais votre vote ne compte pas comme suffrage exprimé. Il s'ajoutera aux abstentions et bulletins nuls.

Alors même que vous avez fait votre devoir de citoyen et que vous avez exprimé votre choix. Actuellement le vote blanc est un vote Kleenex.

## **Pourquoi présenter des candidats des Citoyens du Vote Blanc ?**

La loi de février 2014 ne change rien à cela. Simplement, bulletins blancs et bulletins nuls sont comptés à part (puis rejoignent toujours les abstentions aux oubliettes). Et une enveloppe vide est désormais considérée comme "Bulletin Blanc" et non comme "bulletin nul" comme avant.

Voilà tout ce que change cette loi. Rien de fondamental.

Or il est important que tout le monde puisse s'exprimer même si c'est pour dire "NON personne ne me convient". C'est l'idée même de ce que l'on pourrait attendre d'une "démocratie". De nombreuses personnes qui ne vont plus voter aujourd'hui le feraient si elles pouvaient enfin être entendues. Certes, la seule reconnaissance du vote blanc ne suffira pas, l'égalité de tous face au suffrage, sans la main mise des partis, sera tout aussi indispensable, mais cette reconnaissance sera une première avancée de la démocratie.

Et c'est là qu'interviennent les Citoyens du Vote Blanc.

Nous avons trouvé une parade pour promouvoir cette avancée, une solution démocratique et juridique. Elle demande un effort pour sa mise en œuvre, mais elle peut complètement bouleverser les choses.

La parade que nous avons trouvée est de présenter des candidats qui incarneront le vote blanc.

En clair, à la place du bulletin blanc, l'électeur utilise le bulletin des candidats CVB. Cela revient toujours, pour lui, à dire "JE VOTE BLANC". Mais dans ce cas, sa voix sera comptabilisée. Il ne votera plus sans effet.

Quand les résultats seront annoncés, tous ces gens qui voulaient voter blancs seront entendus, au travers du score des CVB.

Mieux !

Cela fera automatiquement baisser les scores des autres candidats (puisque le nombre de voix exprimées sera plus important, alors que leur nombre de voix ne bougera pas).

**Attention à une ambiguïté :**

## **Nous ne conseillons pas aux gens de voter blanc.**

Si l'électeur vote pour soutenir un candidat ou une proposition qui lui convient, c'est son choix et nous le respectons pleinement. Et c'est même à cela que nous devons arriver : les candidatures et les programmes doivent être suffisamment acceptables pour qu'une majorité d'électeurs les défendent.

Notre demande, en ce qui concerne les candidat(e)s CVB, c'est que celui qui refuse les offres et veut dire "non" ait la possibilité de le faire (un jour futur en votant blanc – nous exigeons que la loi le permette – mais aujourd'hui en votant CVB).

Enfin, nous ne créons pas un nouveau parti, qui comme les autres, chercherait à s'installer durablement au pouvoir. Une fois nos objectifs atteints, l'association sera dissoute. Nous nous y engageons dans notre charte. Les CVB ne souhaitent pas représenter un tremplin à une carrière politique.

## **Avons-nous raison de présenter des candidats des citoyens du Vote Blanc ?**

D'après le dernier sondage IFOP sur la question, 85% des personnes interrogées pensent que le vote Blanc devrait faire partie des suffrages exprimés et 26% d'entre elles voteraient blanc si c'était le cas.

En 2014 la question "comment voter blanc" est celle qui arrive en tête des recherches Google commençant par "comment".

Nous sommes donc parfaitement en phase avec les simples citoyens, que nous sommes nous-mêmes.

Le droit au vote Blanc que nous défendons est aussi une formidable manière de lutter contre le vote sanction (qui ne résout rien) et donc la poussée des extrêmes, quand elle n'est qu'un exutoire au mécontentement.

Notre pays va trop mal pour que nous ne cherchions pas avant tout à trouver de BONNES SOLUTIONS (en tout cas, des solutions en lesquelles nous croyons et que nous sommes prêts à soutenir) plutôt qu'à râler, régler nos comptes ou sombrer dans le désespoir.

Alors que redonner aux abstentionnistes volontaires le goût de participer serait une excellente chose pour l'image de notre pays.

## **Que ferons-nous si une liste obtient plus de 12% des voix et peut rester au second tour ?**

Si cela arrivait, ça serait avant tout un grand désaveu pour les partis politiques présents car la majorité des votants les rejettent en bloc. Et voilà des places perdues pour les politiciens professionnels !

Il n'est cependant pas vraiment nécessaire de spéculer là-dessus puisque de fait cela n'arrivera pas, les votes blancs oscillant entre 0 et 5% à l'heure actuelle. Dans le meilleur des scénarios, il représenterait 26 % d'après l'institut de sondage IFOP, ce qui n'est pas suffisant pour être élu.

**De toute façon nous n'avons aucune ambition politique personnelle, nous permettons juste de restituer la liberté de pouvoir dire NON au cours d'une élection pour ceux qui le désirent.**

---

[vc\_posts\_grid loop="size:25|order\_by:date|post\_type:post|categories:111?]

---

```
var htmlDiv = document.getElementById("rs-plugin-settings-inline-css"); var  
htmlDivCss=".tp-caption.black,.black{color:#000;text-shadow:none}"; if(htmlDiv) { htmlDiv.innerHTML =
```

```
htmlDiv.innerHTML + htmlDivCss; }else{ var htmlDiv = document.createElement("div"); htmlDiv.innerHTML = "";
document.getElementsByTagName("head")[0].appendChild(htmlDiv.childNodes[0]); } if
(setREVStartSize!==undefined) setREVStartSize( {c: '#rev_slider_1_1', gridwidth: [811], gridheight: [229],
sliderLayout: 'auto'}); var revapi1, tpj; (function() { if (!loaded|interactive|complete/.test(document.readyState))
document.addEventListener("DOMContentLoaded",onLoad); else onLoad(); function onLoad() { if
(tpj===undefined) { tpj = jQuery; if("off" == "on") tpj.noConflict();} if(tpj("#rev_slider_1_1").revolution == undefined){
revslider_showDoubleJqueryError("#rev_slider_1_1"); }else{ revapi1 = tpj("#rev_slider_1_1").show().revolution({
sliderType:"standard", jsFileLocation:"//www.parti-du-vote-blanc.fr/wp-content/plugins/revslider/public/assets/js/",
sliderLayout:"auto", dottedOverlay:"none", delay:5000, navigation: { keyboardNavigation:"off", keyboard_direction:
"horizontal", mouseScrollNavigation:"off", mouseScrollReverse:"default", onHoverStop:"on", touch:{
touchenabled:"on", touchOnDesktop:"off", swipe_threshold: 0.7, swipe_min_touches: 1, swipe_direction:
"horizontal", drag_block_vertical: false } , arrows: { style:"hesperiden", enable:true, hide_onmobile:false,
hide_onleave:false, tmp:" ", left: { h_align:"left", v_align:"center", h_offset:20, v_offset:0 }, right: { h_align:"right",
v_align:"center", h_offset:20, v_offset:0 } } }, visibilityLevels:[1240,1024,778,480], gridwidth:811, gridheight:229,
lazyType:"none", shadow:1, spinner:"spinner0", stopLoop:"off", stopAfterLoops:-1, stopAtSlide:-1, shuffle:"off",
autoHeight:"off", disableProgressBar:"on", hideThumbsOnMobile:"off", hideSliderAtLimit:0, hideCaptionAtLimit:0,
hideAllCaptionAtLilmit:0, startWithSlide:0, debugMode:false, fallbacks: { simplifyAll:"off",
nextSlideOnWindowFocus:"off", disableFocusListener:false, } }); /* END OF revapi call */ /* END OF ON
LOAD FUNCTION */ }()); /* END OF WRAPPING FUNCTION */ var htmlDivCss = unescape(".hesperiden.tparrow
```